

Dégâts occasionnés aux vignobles par le mildiou,

Le sénateur Alain Duffourg demande la création d'un fonds d'urgence



Dégâts occasionnés aux vignobles par le mildiou,

Dégâts occasionnés aux vignobles par le mildiou, indemnités et création d'un fonds d'urgence

Le sénateur du Gers Alain Duffourg a interrogé Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, le 31 octobre dernier lors d'une question orale relative à l'impact du mildiou sur les vignobles, en particulier gersois, conséquence dramatique des graves intempéries récentes, cumulées aux calamités successives depuis plusieurs années.

Un dispositif temporaire en attendant

La ministre a rappelé le soutien du Gouvernement aux viticulteurs, précisant que l'ampleur des conséquences agronomiques des attaques exceptionnelles de mildiou pour les exploitants ne sera connue qu'après la récolte et sa commercialisation, en 2024, ce qui est également le calendrier des indemnités d'assurance récolte pour les agriculteurs touchés, en sus du mildiou, par des aléas climatiques.

Aussi, un soutien aux exploitations en difficultés sera mis en place par le biais des dispositifs de droit commun : dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties, report de cotisations sociales et fiscales, prise en charge de cotisations sociales de droit commun. Des mesures spécifiques pourront être envisagées, pour accompagner les viticulteurs qui connaîtraient les plus grandes difficultés de trésorerie.

Le Sénateur Alain Duffourg reste mobilisé sur ce dossier majeur pour les viticulteurs gersois.